

URBAIN GOHIER

Valle
GUSTAVE TERY

Ceux-ci et ceux-là

BONNOT & LANES
GARNIER ET PAUL VALLÉ

***VIVENT
LEUR VIE***

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS
LE N° 25 CENTIMES

9^e ANNÉE — N° 18
220, *Fg St-Honoré* (8^e)
Téléphone 589.55

2 Mai 1912
PAR AN : 10 FRANCS

Demandez à l'ŒUVRE !

LE REVEIL

par Urbain GOHIER

*Garder une Patrie
Refaire un Peuple*

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIÉ
par Gustave TERY

LA TRIBU CHAUTEMPS
par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION
par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTERES DE L'ELYSEE
ou

LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES
par G. TERY et R. de JOUVENEL (50^e mille)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS ?
par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TETES
par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNEBRES
par Urbain GOHIER

*Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909 : 20 fr.; année 1910 : 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.*

NOS BONS APOTRES

Comédie en trois actes de Gustave TERY avec une préface
de Jules LEMAITRE — 1 franc



LA RÉPONSE DES BANDITS :

**Pas mal,
et vous?**



Nous ne savions pas tout cela, quand nous avons commencé à lire ensemble les confidences de mon apache. Mais comme tous les événements de ces derniers jours confirment nos commentaires !

Nous avions déjà « Raymond-la-Science », ce jeune malandrin très « averti » et très disert, dont le seul sobriquet insultait à la « nouvelle idole » ; nous avons maintenant le clan des « scientifiques », ces compagnons groupés autour de MM. Paraf-Javal et Alfred Fromentin, qui, si je ne me trompe, au temps de l'Affaire, comptaient parmi nos plus notoires « intellectuels ».

Et sans doute, bien que je n'aie jamais fréquenté les « milieux libertaires », je me rends parfaitement compte qu'il faut distinguer entre ces anarchistes. Je devine qu'on ne doit pas confondre avec la génération de gamins sanglants dont nous étudions la psychologie, les théoriciens ou les rêveurs, qui

se trompent avec une entière et généreuse bonne foi. Il serait injuste et vilain de désigner ces hommes à la vindicte publique. Nous avons seulement le droit de leur dire : « Est-ce cela que vous aviez voulu ? Est-ce par là que doit commencer la réalisation de votre idéal ? Et si vos illusions ou vos méprises ont pu contribuer à faire ces effroyables dévoyés, n'est-il pas loyal d'en convenir et de mesurer avec nous (qui avouons la même faute) votre part de responsabilité dans cette criminelle aberration ? »

A cette question, si grave et si haute, il ne suffit pas de répondre dédaigneusement, comme le fait le professeur Bouglé dans la *Dépêche* :

« Foi laïque », « Esprit scientifique », « Idéal républicain », beaucoup de gens s'empressent aujourd'hui de proclamer leur banqueroute, — parce qu'une demi-douzaine de bandits cyniques tient tête à la police. A ces bons apôtres pessimistes répondons en fixant les traits des deux nobles caractères qui viennent de disparaître.

Les deux nobles caractères, c'est Gabriel Monod, le professeur huguenot, morne et terne, sachem de la tribu génevoise, qui a conquis l'Université de France (quand donc aurons-nous le loisir de conter l'histoire de cette conquête ?); et l'autre « noble caractère », c'est Brisson, l'intègre et l'austère, parangon de vertu de la Troisième, celui dont on disait le jour de sa mort : « Ah ! le grand

honnête homme ! Figurez-vous qu'il n'a pas touché au Panama... »

Non, Bouglé, ce n'est pas sérieux : quand on te demande ce qu'est la morale laïque, tu nous montres la tête de Brisson... Est-ce pour te payer la nôtre ?

Et qui donc te parle de la faillite de la science ? Nous savons ce qu'elle vaut, ce qu'elle peut, — et aussi ce qu'elle ne peut pas ; — nous n'ignorons pas qu'hier une découverte du savant catholique Branly sauva la vie à 600 personnes ; nous n'ignorons pas non plus tout ce que doivent au savant catholique Pasteur l'humanité en général et le Juif Metchnikoff en particulier. Mais quant à identifier la science avec la « foi laïque », non, ça peut prendre encore chez les francs-maçons d'Agen ou de Toulouse, mais si tu t'avisais de servir cette grosse baliverne à tes étudiants de Sorbonne, sois sûr qu'ils te riraient au nez, Bouglé, et ce serait pain bénit, si j'ose me permettre cette expression d'un cléricalisme manifeste.

Mais pourquoi feindre de ne pas comprendre une question si claire ? On te demande, on nous demande : « Vous avez arraché des âmes les croyances religieuses comme une mauvaise herbe ; quoi que vous pensiez et que vous disiez de la foi, vous ne pouvez contester qu'elle était naguère encore la plus puissante des forces morales : c'était tout ensemble un moteur et un frein. Comme parlent les philosophes, c'était un *impératif*. Par quoi

l'avez-vous remplacé ? Où est votre morale ? Où sont vos principes ? La science nous devait tenir lieu de la foi. Quelle science ? Celle de Raymond ? Ou celle des *scientifiques* du Nid Rouge ? »

Quand on est professeur en Sorbonne, Bouglé, on ne répond pas à cela comme pourrait le faire un candidat radical par un couplet quelconque sur la « défense laïque ». Ce n'est pas une question électorale, c'est une question humaine, c'est une grande question philosophique, ô philosophe ! que nous avons à résoudre ; il faut la voir telle qu'elle est et l'aborder de front, honnêtement, courageusement. Nous reconnaîtrons à ce signe cette « probité scientifique » que tu célébrais l'autre jour chez notre ancien maître Monod et dont nous devons l'exemple à nos lecteurs comme à nos élèves.

Mais au nom de cette même « probité scientifique », n'exigerons-nous pas la publication intégrale du testament de Bonnot ? On a fait l'autopsie du bandit, on nous a décrit ses blessures ; mais si l'on a jugé à propos de nous dire ce qu'il avait dans le corps, n'était-il pas beaucoup plus intéressant de nous dire ce qu'il avait dans la cervelle ?

Les anarchistes ne manqueront pas de l'écrire, et c'est la vérité : la pensée du bandit a fait encore plus peur que son browning. Le testament de Bonnot n'était pas seulement une vague déclamation contre la société et

l'ordre bourgeois ; ce devait être, contre les profiteurs du régime, un réquisitoire précis, ironique, terrible, un sinistre « *Pas mal et vous ?* » qui les eût éclaboussés de honte et de sang.

Peut-être, contenait-il mieux encore, un de ces aveux naïfs, plus effrayants que toutes les accusations, que tous les cris de haine, et dont les juges demeurent accablés. Rappelez-vous l'imprudente question du président des assises au citoyen Bousquet, le militant syndicaliste, poursuivi pour « excitation au pillage et apologie de crimes » :

— Où donc avez-vous pris ces idées-là ?

Et Bousquet de répondre avec une parfaite innocence :

— J'étais un ignorant ; ce que je sais, ce que je pense, je l'ai appris dans les petits livres qu'on met à l'école, entre les mains de ma petite fille...

N'est-ce pas là aussi que Bonnot aurait pu apprendre l'art de « vivre sa vie », puisqu'il revendiquait ce droit avec une si farouche énergie, au moment même où, traqué par la police et déjà blessé, il n'avait plus d'autre espoir que de différer d'une heure ou deux sa mort imminente ?

« *Vivre sa vie* » ? Mais il n'avait qu'à ouvrir le manuel Aulard-Bayet à la première page pour y trouver mieux qu'une apparence de justification :

La morale nous apprend quelles sont les choses qu'il faut faire et quelles sont les choses qu'il ne faut pas faire ; elle nous apprend quelles sont les

bonnes actions et quelles sont les mauvaises actions.

Les bonnes actions sont celles qui nous sont utiles, c'est-à-dire celles qui nous rendront vraiment heureux.

Les mauvaises actions sont celles qui nous sont nuisibles, c'est-à-dire celles qui nous rendront malheureux.

Et je n'entends point, certes, accuser MM. Aulard et Bayet d'avoir voulu faire ici, implicitement, l'apologie de tous les crimes, pas plus que je ne vois dans la laïque une école normale de banditisme ; mais donnez-moi ces prémisses d'« eudémonisme rationnel », et je me charge d'en déduire les attentats de la rue Ordener et de la rue du Hâvre, de Montgeron et de Chantilly, tous les exploits de la bande ; nous suivrons l'évolution de ces idées simples dans ces cervelles frustes ; nous verrons comment l'arbre de la science du bien et du mal, ainsi cultivé, devait fatallement porter ces fruits rouges...



Au surplus, si peu qu'on nous ait laissé voir du testament de Bonnot, il est impossible que nos lecteurs n'y aient pas reconnu les mêmes idées qu'exposait notre apache, dans les lettres que l'*Oeuvre* a publiées depuis un mois. Et pouvons-nous le dire à cette place, sans qu'on se méprenne sur notre pensée ? Comme notre apache, Bonnot lui-même, Bonnot le voleur, l'assassin, le chef de bande, n'avait peut-être pas originairement une « mauvaise nature ».

Il paraît au moins que ce forcené eut deux ou trois fois des velléités nobles. A sa maîtresse prisonnière, il trouvait le moyen de faire tenir de l'argent, ce qui sans doute serait peu de chose, s'il n'eût couru le risque d'être dénoncé et livré par quelqu'un des intermédiaires. A Ivry, le même Bonnot épargne Mme Wynem, qui ne peut lui procurer un drap de lit pour fuir. Fut-ce clémence ou crainte d'attirer les policiers sur ses traces par un nouveau coup de feu ? Ce qui est incontestable, c'est que, dans le hangar de Choisy, ayant déjà plusieurs balles dans le corps, sous la fusillade, entre deux explosions de dynamite, il achève son testament au crayon, et sa dernière pensée est pour proclamer l'innocence de ceux que l'on croit ses complices. Cette caution du bandit vaut ce qu'elle vaut (pour ma part, si j'étais juré, j'en tiendrais le plus grand compte), mais il est certain que le geste ne manque pas d'allure. Voilà de l'authentique « altruisme ».

Voulez-vous mieux ? Gauzy, le soldeur d'Ivry, a donné l'hospitalité à Bonnot. S'il va le dire au commissariat voisin, il touche cent mille francs ; si Bonnot est découvert chez lui, il risque sa tête. Entre le sac et la guillotine, que fait Gauzy ? Il choisit la guillotine. Compulsez Plutarque et Valère-Maxime, l'histoire de l'Ecosse et celle des Arabes, et citez-moi dans l'antiquité ou dans les temps modernes un plus beau trait de dévouement à son hôte.

Mais qu'est ceci plus précisément ? Reconnaissez vos disciples, maître Bourgeois : ces compagnons pratiquent avec une admirable

rigueur votre morale de la solidarité. — Mais c'est de la solidarité dans le crime ! — Allons donc ! C'est la solidarité dans la recherche du bonheur, simplement, et vous n'avez pas le droit, vous, d'y voir autre chose. Bonnot et Garnier vont piller la banque de Chantilly du même pas que Lanes et Fallières se dirigent présentement vers la Banque de France. S'ils n'y vont pas dans la même automobile, ils sont bien tous les quatre poussés par le même mobile ; ils « vivent leur vie », en se réclamant des mêmes principes, ils se ruent à la même curée, avec le même appétit, le même égoïsme, le même cynisme, et la seule différence qu'il y ait entre eux, c'est que les forbans de l'Élysée sont plus voraces que les bandits du grand chemin. Ah ! pourquoi Garnier, qui est si joli garçon, n'at-il pas eu l'idée de demander tout bonnement la main de Mlle Fallières ? Il n'aurait pas eu besoin de brownings et de carabines pour prendre d'assaut la Trésorerie de Versailles !

Car c'est toujours là qu'il en faut revenir. Les Bonnot, les Garnier, les Valet n'auraient aucune excuse, s'ils ne pouvaient dire effrontément à ceux qui les poursuivent : « Nous faisons comme vous ! » Et il n'est, hélas ! que trop facile aux rédacteurs de la *Bataille syndicaliste* de leur trouver des circonstances atténuantes dans la décomposition de ce régime purulent :

Cette société est condamnée qui n'admet dans ses rangs que des soumis faméliques ou des arrivistes jouisseurs... Pressés de vivre, ils (Bonnot et

Garnier) ont fait table rase des morales et des respects, y compris celui de la vie humaine. L'immoralité d'un Briand contribua à détruire en eux la notion du juste. La vie de cet homme-là a été corruptrice au premier chef. Ses imitateurs sont légion dans la foule du bas arrivisme et les bas-fonds du crime. Mais tandis qu'il employa la voie tortueuse de la trahison, ses émules de la bande tragique choisirent une pente plus directe : ils obéirent à leurs instincts de violence... Certes, un Bonnot est un monstre, mais il n'est qu'un résultat. Il est le fruit forcé, le fruit empoisonné d'une société vénéneuse.

La voilà bien, la contagion de l'exemple !

Cette semaine, en sortant de la neuvième Chambre où les juges de Steeg et de Briand venaient de me condamner à 3.500 francs d'amende pour avoir écrit un article comme celui-ci, je suis entré à la onzième Chambre pour comparer — et juger à mon tour.

Il y avait là, sur le banc des accusés, une pauvre femme qui pleurait. Elle expliquait en sanglotant qu'ayant eu un jour une querelle avec son mari, elle avait songé au divorce et était allée demander une consultation à un avoué. Le premier clerc la reçut si bien, qu'il lui promit de l'épouser après son divorce et en fit sa maîtresse en attendant.

La liaison dura seize mois. Elle se termina par... une espérance de maternité qui ne se réalisa point. Accident ? Avortement ? C'est le mot que prononce l'inculpée, et elle nomme le chirurgien qui est intervenu, à la requête

de son amant et sur la recommandation du professeur Debove, doyen de la Faculté de Médecine. Tout à l'heure, dans une admirable plaidoirie, M^e de Moro-Giafferri lira des lettres qui semblent bien l'établir. Ce qui est certain, c'est que le ministère public ne bronche pas et ne semble même pas s'apercevoir qu'aux termes de la loi, c'est un crime qu'on lui révèle. Ce qui est également certain, c'est qu'à la sortie de l'hôpital, la pauvre femme fut abandonnée par le galant « principal ». Acculée à la misère avec sa fillette, elle va l'implorer dans son étude. Il la fait partir pour Nice, avec une « passe » et un abonnement au Casino, où elle trouvera sans doute des consolateurs. En même temps, il l'envoie chez une entremetteuse, qui, au besoin, se chargera de l'« occuper ». Elle revient, indignée. Il la roue de coups : elle reste au lit sept semaines. Mais les scènes de violences ont eu des témoins : les coups et les blessures ont été constatés par des médecins. La jeune femme porte plainte : l'instruction est close par un non-lieu, « aux torts réciproques » !

La malheureuse, qui a perdu sa place chez un grand couturier, supplie son amant de faciliter son départ pour Londres, où elle espère trouver du travail et refaire sa vie. Elle reçoit du galant une nouvelle volée, et cette fois, comme elle parle de se tuer, elle est poursuivie pour « menaces de mort ». Son amant la fait coffrer à Saint-Lazare, avec les filles. Il est là, cet individu ; il témoigne, il avoue. Ah ! la sale tête, sournoise et bestiale !

Je demande :

— 622 —

— Quelle est donc cette affaire dont les journaux ont si peu parlé ?

— C'est l'affaire Vallé-Bayard.

J'ai mal compris, et je répète, étonné :

— Chevalier Bayard ?

— Non, il n'y a pas de chevalier là-dedans.

— C'est bien ce qu'il me semble ; mais comment s'appelle donc le monsieur ?

— Vallé.

— Ah ! le complice de Bonnöt ?

— Non, le fils du ministre de la Justice.

Mais chut ! voici les juges qui reviennent. Est-il besoin d'ajouter que la victime est condamnée à six mois de prison ?

Ça va peut-être me coûter encore trois mille cinq cents francs, mais il faut que je le crie :

Ceux-ci n'ont pas le droit de juger **ceux-là** !

GUSTAVE TÉRY.



Voici de quelle encre l'homme d'affaires de M. Vallé, ex-garde des sceaux, écrivait à une femme, qui, pendant seize mois, avait pu se considérer comme la fiancée de son fils :

17 décembre 1909.

Madame,

... Vous me dites que vous désirez me voir avant votre départ pour régler les conditions de la rupture, puisque je m'en suis chargé. Je vous l'ai déclaré : Vous avez reçu 500 fr. de M. V. vous en avez reçus 500 de moi-même ; total : 1.000 francs. C'est le maximum de ce que veut faire le père. Le fils m'a remis 100 francs ; je les tiens à votre disposition. Vous n'avez qu'à passer

— 623 —

au bureau où j'ai donné des ordres en mon absence. Un point, c'est tout.

Quant à votre voyage à Nice, etc., vous en prenez à votre aise. Je n'ai pas l'habitude de reprocher quoi que ce soit, mais voici deux wagons-lits de perdus. On m'a rendu le billet du P.-L.-M. Il est à votre disposition, ainsi que les 100 francs.

Ne trouvez-vous pas que Bonnot écrit mieux?

« *Total : mille francs : c'est le maximum de ce que veut faire le père.* » Le « père », c'est M. Vallé, garde des sceaux du cabinet Combes.

Ah! elles ne sont pas larges, nos Excellences républicaines, quand ce n'est pas la Princesse qui régale!

La véritable invasion.

La nomination de M. Crozier, ancien ambassadeur de France, comme administrateur de la Société générale était déjà bien étonnant. Mais, s'il faut en croire *La Liberté*, voici qu'un des membres du conseil d'administration de la Laenderbank, M. le baron de Biedermann, donne sa démission pour céder sa place à M. Crozier, qui l'occupera en qualité de représentant de la Société générale.

Qu'est-ce à dire? Toutes les sociétés financières françaises vont-elles tomber les unes après les autres sous la coupe des états étrangers par des combinaisons de ce genre? Et la Société générale va-t-elle partager le sort et le servage du Crédit mobilier?

Car M. Crozier à la Laenderbank, cela ne veut pas dire, hélas! les Français en Allemagne, mais encore et toujours: les Allemands chez nous.

Comment les élus socialistes trompent leurs ouailles

Prosper Ferrero, député socialiste unifié, s'indigne (dans le *Petit Var*) de mon audace: j'ai osé dire la vérité sur le commandant Marie Jaurès! sur le frère du pape socialiste! « Pour quoi donc, au lieu de commettre ce sacrilège, n'ai-je pas dénoncé des officiers réactionnaires? »

— Mais, mon cher confrère, parce que le népotisme actuellement sévit au profit des officiers francs-maçons, des officiers politiciens, des officiers bien apparentés dans la Sociale-Lucullus, avec plus d'effronterie qu'il ne sévisait jadis aux profits des officiers cléricaux.

D'ailleurs, y a-t-il des officiers cléricaux, des officiers francs-maçons, des officiers socialistes? Je ne le crois guère. Il n'y a que des officiers qui veulent de l'avancement, qui ne peuvent le gagner sur un champ de bataille, et qui tâchent de le décrocher dans les antichambres de politiciens, dans les Sacristies quand l'Eglise est la plus forte, dans les loges maç. et dans les rédactions de journaux rouges quand l'influence passe à gauche.

Prosper Ferrero dit que j'accuse le commandant Jaurès « de tous les crimes possibles et imaginables » pour faire plaisir « aux bourgeois ».

Il voudrait faire passer pour une famille pro-

létarienne la dynastie Jaurès, dynastie amirale, dynastie châtelaine, gorgée d'or par les banques Juives, par les Dreyfus, par les Rothschild, par l'ambassade d'Allemagne, par les boursiers du *Berliner Tageblatt*, sans compter le produit des grands chantages et des tournées Nini Buffet !

Les ouvriers de l'arsenal de Toulon sont-ils vraiment si bornés ?

Je n'ai pas accusé le commandant Jaurès, pas plus que le Q.-M. Jaurès, « de tous les crimes possibles et imaginables ». J'ai énoncé, sans relâche et sans déviation, des faits précis, des chiffres, des dates, des noms.

Quand j'énumère les catastrophes préparées par le commandant Jaurès, je désigne les bateaux, les lieux, les victimes, les témoins. Quand j'énumère les actes de concussion ou de trahison, les vols, les faux, les mensonges du Q.-M. Jaurès, je cite les textes, les références, les sommes, les complices, les circonstances.

Voyons, camarade Ferrero, pourquoi vos clients ou vous-même, leur avocat d'office, ne contestez-vous jamais une de mes articulations ?

Parce que vous ne le pouvez pas. Parce que je n'avance jamais rien qui ne porte sa preuve avec soi.

Il y a des cours d'assises pour les diffameurs de Q.-M. et de fonctionnaires. Elle me « saleraient » avec joie, si on leur en offrait l'occasion. Qu'est-ce qui vous retient ?

Ce qui vous retient, c'est la certitude que vous avez de mon acquittement et de votre déshonneur, puisque les preuves sont là, et les preuves de bien d'autres méfaits...

Mais Prosper Ferrero se console en pensant que, des crimes et des infamies des deux Jaurès, le prolétariat ne saura jamais rien : les journaux

socialistes, les plus menteurs de toute la presse, escamotent ce que leurs ouailles doivent ignorer, et l'*Œuvre* se vend 0.25 centimes !

« Heureusement ! » écrit le bon député socialiste.

« Heureusement, le peuple ne lit pas l'*Œuvre* qui coûte 0.25 centimes ! »

Voilà donc toute la politique des élus socialistes : taire la vérité ; cacher au peuple ce qu'il importe de savoir ; entretenir sa foi dans les trahisseurs et les corrompus qu'il rejette avec dégoût s'il les voyait tels qu'ils sont.

Oui, camarade Ferrero, l'*Œuvre* coûte 0.25, parce qu'elle vit de ses ressources. Et l'*Humanité*, journal officiel de votre parti, sans recettes commerciales, ne coûte que 0.05 centimes parce que votre chef Jaurès est entretenu par les banques Rothschild et Dreyfus, par les subsides de l'Allemagne, par les râfles financières qu'il opère à Paris et à Berlin, par les affaires Rochette-Lépine et les coups de Bourse « à la grève des chemins de fer », par les chantages du type *Brasseries parisiennes, Gaz ou Galeries Lafayette*.

Oui, camarade Ferrero, votre collègue Herr Jaurès est le plus taré des Q.-M., le plus vénal et le plus cynique : *vous le savez*. Son frère est le plus lâche et le plus indigne officier de la flotte : *vous le savez*.

Mais vous croyez avoir un intérêt de parti à... farder la vérité ; vous croyez que le Socialisme est en meilleure posture, parce qu'un forban lui amène des ressources inavouables et lui prête le concours de sa grosse caisse. Alors vous jetez un voile sur l'ignominie. Vous opposez à l'accusation précise de vagues dénégations. Vous vous rassurez en pensant que le Populo réserve tout son argent pour l'absinthe

et n'achètera jamais les journaux qui lui révéleraient la vérité.

« Heureusement ! Heureusement, les ouvriers ne sauront jamais tout ça ! »

Eh bien, mon cher confrère, si les ouvriers ne le savent jamais, s'ils restent les dupes et les victimes d'une bande de coquins à cause de votre silence complice, il n'y a pas de quoi vous vanter.

Et si, malgré la complicité de votre silence, les ouvriers apprennent jamais ce que vous auriez dû être le premier à leur dire, vous serez englobé dans la débâcle des coquins.

URBAIN GOHIER.

Nos procès

3.000 fr. de dommages à Mlle Stichel.



La IX^e Chambre correctionnelle, en son audience du 24 avril, a condamné l'*Œuvre* à 300 francs d'amendes et à 3.000 francs de dommages-intérêts envers Mlle Stichel, ex-maîtresse de ballet à l'Opéra.

Dans le numéro de l'*Œuvre* du 1^{er} juin 1911, s'adressant à son camarade Steeg, promu ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Gustave Téry lui dévoilait les mystères de l'Opéra : *Les Dessous d'un Tutu*.

M. le commandant Blanc, ancien capitaine

de frégate, chevalier de la Légion d'honneur, avait écrit au directeur de l'Académie nationale de musique pour appuyer la candidature de son amie, Mlle Stichel, à la succession du maître de ballet. Il avait protesté contre « une calomnie » qui tendait à faire passer Mlle Stichel pour « bégueule ».

« Rien n'est plus faux ! expliquait le brave officier supérieur. Mlle Stichel est si éloignée de prêcher la vertu à ses compagnes qu'elle ne cesse de leur recommander les liaisons fructueuses ; et les riches entreteneurs de danseuses font les bons commanditaires de théâtres ! »

Cet argument parut décisif : Mlle Stichel fut nommée maîtresse de ballet.

Par une lettre ouverte, dont nos lecteurs ont peut-être gardé le souvenir, Gustave Téry, ancien collègue de M. Steeg dans les lycées de la République, lui demandait, avec une respectueuse familiarité, si les théories de M. le commandant Blanc, appliquées par sa protégée, seraient officiellement consacrées.

Ce fut Mlle Stichel qui répondit.

Elle répondit par une assignation en correctionnelle. Non pas qu'elle se prétendit outragée : elle a fait venir à la barre le commandant Blanc, qui a très explicitement et très énergiquement soutenu la thèse développée avec un parfait cynisme dans les lettres publiées par l'*Œuvre* (et dont le signataire a reconnu l'absolue authenticité).

Mais Mlle Stichel, congédiée par la direction de l'Opéra, accusait l'*Œuvre* et Téry de sa mésaventure.

Le grief était injuste. Est-il besoin de prouver, est-il même besoin de dire que nous n'avons pas voix délibérative dans les conseils du ministère ou de l'Opéra ? Le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et les directeurs de l'Opéra l'ont déclaré. Le représentant du Ministère public, à l'audience, et les juges ne paraissaient pas applaudir aux considérations... morales du commandant Blanc.

Cependant, le tribunal a « salé » *l'Œuvre*.

Il a traité *l'Œuvre* et Téry, pour avoir plaidé la cause de la décence publique et de la probité administrative, comme on traite les calomniateurs.

Pourquoi ?

Parce que *l'Œuvre* est un organe d'opposition, un des derniers asiles de l'indépendance et du courage civique. Sous l'Empire, les républicains accueillaient avec des cris d'indignation les condamnations que des magistrats trop dociles infligeaient aux opposants. Mais sous la République, tous les abus de l'Empire sont dépassés. Quand on ne jette pas les écrivains dans les geôles, on tâche de ruer leurs journaux.

C'est le ministre Steeg qui a dicté le jugement rendu au profit de la danseuse. Et cette coalition des austères calvinistes avec les ballerines « pas bégueules » est toute naturelle dans la République de Flachon.

L'ŒUVRE.



Les dessous d'un Tutu.



Il nous reste encore 1000 exemplaires du numéro de *l'Œuvre*, les Dessous d'un Tutu, qui nous a valu cette imbécile et lâche condamnation. Nous ne croyons pas devoir dissimuler que, pour faire face aux frais de notre procès, il nous serait utile de les vendre. Nos lecteurs nous les paieront ce qu'ils voudront.

Pour leur permettre d'apprécier l'équité du jugement qui nous frappe, rappelons que nous avons écrit le 21 septembre 1911 :

Dans un des plus amusants numéros de *L'Œuvre* Gustave Téry a raconté naguère comment on devenait maîtresse de ballet sous la Troisième République, et quel genre de titres il fallait invoquer pour forcer les portes de notre Académie nationale de musique.

Est-il besoin de dire que nous ne connaissons pas Mlle Stichel, que nous ne l'avons jamais vue, et que nous n'avons pas eu le moins du monde l'intention de lui chercher une querelle personnelle ? Il ne s'agissait, pour nous, que de verser à notre dossier du fonctionnarisme un document curieux et suggestif. L'article de Gustave Téry n'était destiné qu'à montrer par un nouvel exemple, tout comme notre *Bottin du favoritisme*, quels chemins il convient de prendre pour « arriver » sous le présent régime.

C'est bien ainsi, sans doute, que l'a compris Mlle Stichel, car, pour donner plus d'éclat à cette

leçon de choses administratives et chorégraphiques, elle intente un procès à l'*Œuvre*.

Félicitons de son attitude l'ancienne maîtresse de ballet de l'Opéra : tant de ministres, de sous-ministres, de Q.M., de favoris et de favorites, dont nous racontons ici chaque semaine les méfaits ou les exploits, n'ont jamais eu le courage d'en faire autant.

Mais que Mlle Stichel ne se désole pas outre mesure : sous ce régime, les danseurs peuvent prétendre à tout, et, en cherchant bien, on n'aura pas trop de peine à lui trouver quelque part une bonne place de calculateur...

Dilemme :

Si l'article de Gustave Téry a causé le renvoi de Mlle Stichel de l'Opéra, c'est qu'il était nécessaire et juste.

Si l'article n'a pas causé ce renvoi, de quel préjudice matériel la maîtresse de ballet a-t-elle obtenu réparation ?

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.



Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

Bataille de Choisy-le-Roi (28 avr. 1912).

C'est une date qui restera dans nos Fastes.

Quatre cents soldats d'élite et policiers armés jusqu'aux dents, appuyés par plusieurs milliers de volontaires, après cinq heures de combat, ont tué Bonnot. On n'a même pas attendu le régiment d'artillerie qui allait venir de Vincennes ni les mitrailleuses qui allaient venir de Versailles (*Matin*, 29 avr., p. 2, col 1). Les chapitres de l'épopée donnent le frisson : « *Le Siège — La Garde prend ses positions — Un conseil de guerre — Assaut de courages — La fusillade — A la dynamite ! — Une breche — Ah ! les braves gens !* »

La presse a célébré lyriquement ce sursaut de l'énergie nationale. Elle a publié la photographie du chien à qui l'armée assiégeante, par surcroît, a brûlé intrépidement la cervelle. Et le gouvernement annonce qu'il distribuera aux vainqueurs autant de croix de la Légion d'honneur qu'en reçut la Grande Armée, il y a cent ans, après la bataille de la Moscowa.

Les statisticiens calculent que, s'il a fallu quatre cents guerriers pour tuer *un* homme, il nous faudra *quinze cents millions* de héros pour reprendre l'Alsace sur l'armée allemande.

Les anarchistes se glorifieront de ce que l'appât de 100.000 fr. n'a pas suscité dans leurs rangs un seul délateur. Et ils vénéreront comme

un martyr ce stupide bandit, meurtrier de pauvres travailleurs, mais qui combattait encore avec un bras cassé, cinq balles dans la poitrine et dans la tête.

Je me contenterai d'une observation:

Les policiers qui ont arrêté Carrouy sans coup férir, selon les méthodes et les habitudes de leur profession, n'ont bénéficié d'aucune réclame, d'aucune récompense. Mais les quatre cents soldats ou agents, les officiers, les fonctionnaires, les magistrats et les quatre mille bâdauds qui ont pris part à l'expédition de Choisy-le-Roy entrent tout vivants dans la gloire.

Désormais, la police voudra travailler toujours dans le genre théâtral. Ça coûtera cher.

Mourir: quelle affaire !

Le drame du *Titanic* occupe l'imagination des hommes.

Quinze cents personnes sont mortes d'un seul coup !...

Or, 1500 personnes de moins, sur 1.550 millions d'hommes qui peuplent la terre c'est une différence d'un millionième ; — 1.500 morts de plus en 1912, sur une mortalité de trois millions dans les Etats-Unis et l'Angleterre, c'est 0,0005 dix millièmes d'augmentation.

La moindre épidémie de grippe ou recrudescence de typhoïde à New-York ou à Londres fait beaucoup plus de victimes, sans qu'il en soit question dans les gazettes, sans commissions d'enquêtes, reportages sensationnels, quêtes, souscriptions ni fêtes funèbres.

Mais le *Titanic* était un paquebot pour milliardaires. Les passagers payaient jusqu'à

22.000 francs leur traversée de cinq jours pour avoir le droit d'écraser sur leur route, sans même éprouver une secousse, les petits navires de pêcheurs. Peut-être en avaient-ils broyé quelques-uns dans la nuit, avant d'être broyés par l'iceberg.

Et les foules demeurent effarées devant l'insolence de cet iceberg, qui a tué des riches.

Mais oui, les milliardaires peuvent mourir. Et nous mourrons tous. Et la terreur bouffonne que nous en avons, paralyse toute notre vie. *Ah ! tout ce que nous oserions, si nous n'avions pas peur de mourir !...*



Contradictions socialistes.

Dans *l'Humanité*, dissertant sur l'aventure marocaine, Allard écrit:

Pour les Marocains, nous sommes l'ennemi. Leur sultan, à leurs yeux, n'est qu'un traître qui les a vendus à l'ennemi, à la France. Nous avons guillotiné Louis XVI pour des faits analogues. Pourquoi les Marocains n'auraient-ils pas le droit d'en faire autant ?

Pourquoi affectons-nous de voir un acte bas, vil, répréhensible dans le mouvement si légitime qui les dresse contre nous ?...

Nous sommes, paraît-il, plus aptes, à mettre en valeur un sol dont ils ne savent pas tirer parti. C'est là le grand argument qui justifie le coup de force exécuté contre le Maroc !

Très bien.

Mais les Allemands aussi envahissent la France, affirmant qu'ils sont plus aptes que les Français dégénérés à mettre en valeur notre sol.

Et les Hébreux, par ruse, par violence, par maquerelage, par corruption, asservissent notre peuple, en soutenant qu'ils sont très supérieurs

aux Français, bien plus capables que les Français de gouverner la France.

Pourquoi le Parti socialiste approuve-t-il ce que font en France les Allemands et les Hébreux, puisqu'il blâme ce que font les Français au Maroc ?

Pourquoi le Parti socialiste trouve-t-il odieuse la théorie des « races supérieures » quand elle s'applique aux Marocains, et la préconise-t-il contre les Français au profit des Allemands et des Hébreux ?

Pourquoi Allard ?

Parce que les pontifes du Parti socialiste et leur journal sont entretenus par l'Allemagne et par la haute banque juive.

Comment des contradictions si grossières n'ouvrent-elles pas les yeux au Proletariat ? Il est donc bien incapable de raisonner ?

Le cauvarade Ferrero s'en réjouit : « Heureusement, le peuple ne lit pas l'*Œuvre* ! »

Les Juifs à Fez

Dès que les Marocains eurent décidé d'entrer en lutte contre les conquérants, ils envahirent le quartier juif de Fez.

Les dépêches ont annoncé que plusieurs milliers de Juifs avaient cherché asile dans le palais du sultan, et que le ministre de France — toute affaire cessante, toute autre préoccupation écartée — avait déployé un zèle admirable pour secourir ces Hébreux.

Quelles que soient les catastrophes qui accablent un peuple, son instinct lui révèle que les Juifs sont à l'origine.

Les Marocains, mitraillés par les troupes françaises, se jettent sur les Juifs de Fez comme les Français se jetteront sur les Juifs de Paris

quand les troupes allemandes franchiront la frontière.

Il y a des comptes qu'on ne peut régler qu'aux heures de crise. En attendant, il faut les tenir à jour, avec le calcul des intérêts composés.

Parmi les victimes des événements de Fez, du côté français, les journaux énumèrent nos tirailleurs algériens : c'est-à-dire des Arabes qui sont au service de l'Européen pour opprimer leurs frères arabes.

Leur sort est un avertissement pour les Cruppi-Crémieux, les Renout-Picard, les Besnard-Brisach, les Goujon-Reinach, les Baudin-Ochs et tous les autres politiciens français qui se sont fait circoncire pour livrer leur pays à l'Hébreu.

Les rastas chez nous.

Le 23 avril, en cour d'assises de la Seine, condamnation d'une mère proxénète et d'un satyre à qui elle livrait sa fillette âgée de neuf ans.

La mère s'appelle Neuschwander ; le client s'appelle Van Oberbaeck.

Le 25 avril, en cour d'assises de l'Eure, condamnation du sieur Max Korn, Bavarois de nation, saltimbanque de profession, marié, père de famille, quinquagénaire, qui a séduit une petite Française de quinze ans, puis l'a tuée à coups de revolver.

Cinq ans de travaux forcés seulement. Le procureur, qui s'était permis de requérir la peine capitale contre l'Allemand, satyre assassin, est conspué par les journaux.

« Les Françaises »

Nous aurons un aéroplane qui s'appellera *Les Françaises*.

Le comité de souscription, présidé par Madame Nussbaum, comprend Mmes Klotz, David, Brisach-Besnard, etc.

« Un peuple en remplace un autre. » Géographiquement, ça s'appelle encore la France.

Une Autorité sociologique.

Le *Matin* du 23 avril a publié une consultation de M. Aristide Briand sur la question sociale.

Il n'y a pas longtemps, le camarade voulait résoudre la question sociale par la grève générale, l'emploi des « sabres, piques, pistolets », et l'extermination des « galonnés ».

Maintenant, il se contente d'offrir aux prolétaires des « actions de travail », qui seraient collectivement la propriété des ouvriers d'une usine.

Le choix entre les deux systèmes appartient aux ouvriers. Mais on demande de divers côtés pourquoi les journaux consultent là-dessus M. Aristide Briand, de qui les études juridiques et les méditations sociologiques furent aussi sommaires que le reste de sa culture.

Pourquoi ?

Mais au même titre que la grande presse interroge les demoiselles de théâtre, de music-hall et de canapé sur tous les problèmes philosophiques, artistiques ou diplomatiques.

Dès qu'une héraïre a montré son derrière sur les planches, la presse lui attribue le don de rendre des oracles.

Or, le camarade garde des sceaux a fait voir

en plein air, et en pleine action, bien autre chose.

Sa compétence est donc aussi certaine, aussi étendue que celle de nos Blanche d'Antigny et de nos Eva-la Tomate les plus autorisées.

Justement, le *Matin* du 24 avril publie la réclamation d'une lectrice qui rencontre trop souvent des satyres et des exhibitionnistes dans les petites allées du parc de Saint-Cloud.

Le garde auquel la promeneuse s'est plainte d'abord lui a répondu : « Ne craignez rien ; ils ne sont pas méchants ; ils veulent seulement devenir gardes des sceaux de la République, déjeuner avec le marquis de Ségur, dîner avec la comtesse Greffuhle, chasser avec la princesse Murat. Ils font le nécessaire ! »

Le « Figaro » et le gouvernement.

Lorsque M. Aristide Briand, ministre de la Justice, nanti de ce portefeuille pour étouffer l'affaire Flachon qui l'intéressait personnellement, eut fait mettre en liberté son compère de Boulouris, les camelots du roi organisèrent une protestation bruyante. Ils promenèrent sur le boulevard des pancartes où l'amateur de premières communiantes était qualifié comme il convient.

Naturellement, la police du préfet Lépine tomba sur ces jeunes gens avec furœur. Le préfet Lépine (*Sciences morales*) défend le satyre Flachon avec la même énergie que le satyre Hanotaux et que les Juives dévergondées. C'est une manière de faire sa cour au Président Fallières, protecteur de Soleilland.

Le *Figaro* du 22 avril rendait compte de l'incident en ces termes :

Une manifestation. — Une cinquantaine de Camelots du Roi ont parcouru hier, en auto-taxi, les grands boulevards, en poussant des cris injurieux pour le gouvernement.

Quand on traite Flachon de dégoûtant personnage, le *Figaro* des Reinach et de la Dresdner Bank trouve qu'on outrage le gouvernement.

C'est très juste, puisque Flachon se vantait à bon droit de fournir à la République la plupart de ses ministres. Mais que le *Figaro* en convienne, on ne s'y attendait pas !

URBAIN GOHIER.

N.-B. — Je signale que :

— La campagne pour l'occupation effective de Cheik Saïd est menée énergiquement dans l'*Economiste colonial* par M. Lucien Vacherot;

— Les documents très précis sur la question de Brest ont été accumulés par M. Maurice Caradec dans une brochuré qui a pour titre *Brest-Transit* (Librairie des Sciences politiques).

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas **L'ŒUVRE**.

Les Allemands chez nous.

Cette rubrique est toujours ouverte, comme notre frontière, hélas !

Nous avons expliqué naguère comment les Allemands voulaient bien se charger de fabriquer nos poudres de guerre, de manière à faire sauter nos cuirassés, toutes les fois qu'on pourrait avoir envie de s'en servir.

Nous avons nommé aussi les fabricants de produits alimentaires d'Outre-Rhin, les Knorr et les Springer-Rademacher, qui sont au même titre fournisseurs de l'armée française. Cela nous a valu l'honneur d'être poursuivis par la société Springer-Rademacher de Hambourg, non pas devant les juges de Berlin, mais bien à Paris. Nous ne serons pas en peine d'expliquer aux magistrats de la neuvième Chambre comment les Allemands peuvent se déguiser en commerçants français, pour écouter dans nos casernes les restes des soldats du Kaiser.

Si nous n'en avions pas des preuves surabondantes, il nous suffirait de citer l'exemple de la maison Knorr, d'Heilbronn, qui, elle, a eu la prudence de ne pas nous intenter de procès. Elle a préféré se faire confectionner discrètement, et à peu de frais, une bonne petite enseigne française.

Ça s'est passé le 5 février 1912, dans l'étude de M^e Houot, notaire, à Nancy. Nous avons sous les yeux les statuts d'une « Société anonyme », dont voici les trois premiers articles :

ARTICLE PREMIER.

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront l'être ultérieurement,

ment une Société anonyme qui sera régie par la loi et par les présents statuts.

ARTICLE DEUX.

La société a pour objet :

La fabrication et le commerce des produits alimentaires de tous genres, en France et dans les Colonies Françaises.

ARTICLE TROIS.

La Société prend la dénomination de : « Produits Alimentaires KNORR, Société anonyme Française ».

Comment s'appellent « les propriétaires des actions ci-après créées » ?

Ils s'appellent :

1^o et 2^o C. H. Knorr et G. Pielenz, « directeurs de la Société Knorr, société anonyme dont le siège est à Heilbronn (Wurtemberg) ». — C'est en ces termes que leurs qualités sont mentionnées sur l'acte notarié.

3^o C. Knorr, fils, directeur commercial de la même société d'Heilbronn.

4^o Christian Eberhardt, directeur commercial de la même société d'Heilbronn.

5^o E. Kinkelin, chef comptable de la même société d'Heilbronn.

6^o Hugo Zapf, industriel à Hall.

Pour constituer ce genre de sociétés anonymes, la loi française exige sept membres. Nous n'en voyons que six dans ces statuts, mais il est plus que probable que Guillaume est le septième ; l'empereur d'Allemagne a un intérêt trop direct dans la combinaison pour ne pas en être.

« Mettez deux Allemands dans une île déserte, disait Henri Heine, ils formeront immédiatement une Société. » Mettez-en sept sur le territoire français, et nos sept Allemands formeront une « société française ». Bien entendu, si notre code autorise la dite société à se qualifier d'« anonyme », c'est évidemment pour dispenser ceux qui la forment de nous dire leur nom et d'avouer leur origine.

Grâce à cet excellent subterfuge, il n'est même plus besoin de recourir aux hommes de paille ou aux artifices de naturalisation, et la Société anonyme (Knorr) française (d'Heilbronn) au capital de 12.000 francs (pourquoi ne pas compter en marks?) peut maintenant se permettre de nous poursuivre pour établir devant la neuvième chambre qu'elle est aussi française que la Société Springer-Rademacher de Hambourg.

Avec quelques pfennigs de plus, n'arriverait-on pas à prouver que c'est l'*Œuvre* qui est une entreprise allemande ?



Par Rekkaz accéléré...



Message adressé par Saïd-Ben-Makkash, chef du Parti National Marocain, au Grand Sultan des Français, en son Elysée.



Grand Chef, tu nous as envoyé des tas de gens que nous n'avions pas invités. Que la volonté d'Allah soit faite !

Grand Chef, tu as décidé ce qu'il fallait faire et ce qu'il ne fallait pas faire au Maroc ; tu as palabré avec les Anglais, avec les Allemands, avec les Espagnols, avec les Péruviens ; les Marocains seuls ont été dispensés de donner leur avis... Inshallah ! c'était écrit...

Grand Chef, il est venu chez nous des fonctionnaires français ; ils ne sont pas gênants ; ils sont

plus bêtes que méchants ; d'ailleurs c'est toi qui les paie ; ou plutôt ce sont tes sujets... Que la Bénédiction du Prophète, grand Chef, soit avec l'homme qui partage la couche de ta fille !

Ça pouvait encore marcher, grand Chef. Nous n'aurions jamais eu l'idée d'abîmer tes soldats et tes fonctionnaires.

Seulement, avec les Français, les Juifs sont venus. Les Juifs suivent toujours les Français comme les chacals suivent la caravane... comme une maladie suit son cours : l'explorateur, c'est l'accident primitif ; le so'dat et le fonctionnaire, ce sont les accidents secondaires ; le Juif, c'est l'accident tertiaire, dont on meurt.

Et il y a eu tout un quartier juif à Fez.

Alors, ça ne pouvait plus marcher, par Allah !

Grand Chef, il y a une fable marocaine que tu ne connais certainement pas.

Ça s'appelle : *Le Singe et le Chacal*.

Le singe et le chacal sont au pied d'un dattier chargé de fruits ; le chacal persuade le singe qu'il y aurait une tâche glorieuse et profitable à accomplir en grimpant dans l'arbre et en faisant dégringoler les dattes. Le singe n'hésite pas, et se livre au sommet du palmier à des grimaces héroïques ; cependant qu'en bas le chacal mange tranquillement les dattes que l'autre a fait tomber.

(Tu ne sais pas très bien, parce qu'en France vous n'avez ni chacals, ni dattiers ; mais si tu remplaces le chacal par un chat et les dattes par des marrons qui rôtissent dans le feu, tu saisiras peut-être l'apologue).

La fable n'est pas finie. Il y a une morale. La morale, c'est le propriétaire du dattier qui arrive avec une matraque et qui flanque une volée au

singe, et quelquefois au chacal (quand le chacal reste là pour l'attendre).

Tu comprends maintenant, grand chef, pourquoi le Juif et le Français ont trinqué conjointement et solidairement, quand le Marocain a pris sa matraque...

Il y avait un quartier juif à Fez ; les Juifs étaient humbles, pouilleux et misérables, comme ils sont toujours lorsqu'ils s'installent quelque part. Ils faisaient semblant de vendre des lorgnettes qui n'avaient plus de verres, des pipes qui n'avaient plus de tuyaux, des casseroles qui n'avaient plus de fond, des tas de saletés, des laissés-pour-compte des bazars d'Odessa et du Marché-aux-puces de Saint-Ouen.

Ils faisaient semblant... En réalité, ils faisaient quelque chose de plus intéressant : ils attendaient.

Ils attendaient quelque chose qui serait arrivé. C'était écrit. Les Marocains savent bien comment ça s'est passé en Algérie. L'Algérie n'est pas loin du Maroc ; il n'y a que le Sahara à traverser, et on y est tout de suite.

Au bout de cinq ans, toutes les maisons de Fez auraient été aux Juifs.

Au bout de dix ans, toutes les terres du pays marocain auraient été aux Juifs ; et aussi les récoltes semées par les Marocains ; et aussi les chameaux nomades qui auraient commis l'imprudence de passer vers le Maroc ; et aussi les chemins de fer construits au Maroc par les ingénieurs français, anglais ou allemands.

Au bout de quinze ans, nous aurions eu à Fez une Comédie-marocaine avec un directeur juif, des pièces juives, des critiques juifs, des acteurs et des costumiers juifs...

Nous avons pensé que le Maroc était tout de

même un pays trop neuf pour faire l'affaire d'un peuple si vieux.

C'est pourquoi, je te le répète, nous avons pris la matraque et le balai.



Le quartier Juif de Fez a été sérieusement désinfecté ; les mesures antiseptiques et prophylactiques n'ont rien laissé à désirer.

Les Circoncis ont déménagé avec célérité et discréction ; ils ont une grande habitude des déménagements, depuis les exodes des patriarches aux trop nombreuses familles, depuis le passage de la mer Rouge.

Ils ont été se plaindre au gouvernement marocain en se réclamant du gouvernement français, qui a comme seul but, comme seule raison d'être, l'amélioration des affaires des Circoncis.

Et le Sultan du Maroc a eu une idée bien drôle.

Il a logé les familles israélites dans sa ménagerie au milieu de ses lions, de ses tigres et de ses serpents.

J'ai entendu dire qu'il y a quelques siècles, un grand chef avait ainsi livré des chrétiens aux bêtes fauves, par milliers ; et que les bêtes fauves avaient mangé les chrétiens.

Mais les bêtes fauves de Moulay-Hafid n'ont eu aucune envie de manger les Juifs ; par l'aspect ou par l'odeur des circoncis, les lions et les tigres ont été profondément dégoûtés. Les hyènes elles-mêmes, qui ne sont pas difficiles d'ordinaire, ont eu l'appétit radicalement coupé.

Ces pauvres animaux ne sont pas du tout rassurés à l'idée d'entrer en relations avec des Juifs ; leur instinct les avertit qu'ils n'ont rien à y gagner et tout à y perdre.

Peut-être comprennent-ils ce que les Israélites disent entre eux :

— Quelles belles peaux ! Quand la ménagerie du sultan sera *aussi* à nous, quelles superbes descentes de lits nous expédierons en Europe !

Ainsi, la peau des bêtes tente les Juifs, tandis que la peau des Juifs ne tente pas plus les bêtes que celle de Tartuffe ne tentait Elmire...



Sois miséricordieux, grand Sultan des Français !

Envoie au Maroc, si tu veux, la tribu dévastatrice des Chaumié, qui ne laisse plus l'herbe croître là où elle a passé. Aggrave-la de la tribu conquérante des Chautemps... Envoie même ton gendre, dont les espoirs sont vastes et l'appétit dévorant.

■ Mais reprends-nous les Juifs, qui nous gênent prodigieusement et qui ne te gèneront pas... Deux mille Juifs de plus ou de moins en France, comment veux-tu qu'on s'en aperçoive ?

Pour copie conforme :
MOWGLI.

Livres Nouveaux

Dieudonat, roman.

Dieudonat, par Edmond Haraucourt, est un roman, et même un roman d'aventures, où le burlesque se mêle au drame, et d'un esprit ultra-moderne dans un cadre de vieilles légendes. C'est l'histoire tragi-comique d'un malheureux prince trop bien doué. Dieudonat a tout pour lui : jeune, beau, ardent à vivre, riche de forces et libre de préjugés, excellent homme d'ailleurs et fort intelligent, il possède en surplus un don terrible : tous ses vœux se réalisent irrévocablement. Ainsi armé et lancé dans la vie, il fait son tour du monde, irrésistible en amour, mais combien déçu par ailleurs ! Et l'imprévu des déboires qui le guettent est d'une fantaisie si alerte, sa déception philosophique s'y revêt d'une indulgence si charmante, le récit est d'une variété si vivante, d'une verve si gaie et si française, qu'on reste tout étonné de conclure à une tristesse, en fin de compte, après n'avoir trouvé dans le détail qu'un sourire perpétuel.

■ Un volume in-18. — Prix 3 fr. 50. — Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Ræine, Paris.

BULLETIN

C'est la vive reprise de la Rente Française qui a caractérisé le marché la semaine dernière.

Il y a évidemment, dans ce brusque relèvement, quelque chose de spéculatif. On avait beaucoup trop baissé peut-être, mais la reprise a été aussi trop vive, pour être sans doute très durable; elle a été provoquée par le rétablissement du calme à Fez et par la déclaration de la commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu, qu'elle n'était pas d'avis, d'accord avec le ministre des Finances, que l'on imposait la Rente Française, tout au moins celle émise jusqu'ici.

Mais le principal facteur de reprise a été les rachats précipités des vendeurs de ferme et de primes qui, débordés et voyant la reprise persister et s'accentuer, ont pris peur, ont racheté précipitamment. D'autre part, il s'est certainement produit des interventions puissantes.

Les valeurs de cuivre et de pétrole ont été parmi les plus soutenues et même les plus brillantes.

Communiqués

Crédit Foncier du Brésil.

On annonce la prochaine émission par la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris et la Société Centrale des Banques de Province de 75.000 actions nouvelles de 500 francs Crédit Foncier du Brésil, dont la création a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 1912.

Ces actions, comme celles qui existent actuellement, sont libérées de 250 francs; elles seront émises avec une prime de 65 francs. Nous rappelons que le cours de l'action ancienne à la Côte officielle de Paris est d'environ 605 francs, c'est-à-dire qu'il accuse une prime de 103 francs sur le nominal du titre.

L'augmentation de capital se rattache à une politique d'extension de l'activité sociale qui a été ratifiée par la dernière assemblée générale extraordinaire. Celle-ci a décidé que le champ d'action de la Société, jusqu'ici limité au Brésil, pourra désormais s'étendre aux autres Etats de l'Amérique du Sud. C'est la République Argentine qui est l'objet principal de l'élargissement des bases des opérations; la rapidité de son développement, la stabilité de sa situation monétaire, la diversité de ses productions, offrent, en effet, une sécurité de premier ordre et de nombreuses sources de bénéfices aux établissements de crédit foncier.

Banque de commerce russo-française.

Relativement à l'émission de 20.000 actions de la Banque de commerce russo-française, effectuée sous les aus-

pices du Crédit Français, il n'est pas inutile de signaler la rapide prospérité des banques russes, surtout depuis l'année 1909, qui a marqué le véritable début de l'essor économique de la Russie. La population de l'Empire est aujourd'hui de 170 millions d'habitants (35 % d'accroissement en 15 ans); la propriété rurale individuelle commence à se développer, la vie industrielle et commerciale du pays se manifeste avec une intensité considérable, les usines de production de matières ouvrières sont devenues insuffisantes, de nouvelles lignes de chemins de fer sont en construction et à l'étude par suite, l'activité des banques s'en est accrue dans des proportions telles qu'en moins de cinq ans elles ont augmenté leur capital de 206 millions de roubles et élevé leur dette envers l'étranger dans une proportion analogue.

De nouveaux instituts bancaires sont ainsi devenus nécessaires, et le moment a paru particulièrement opportun au Crédit Français et aux groupes dont il s'est entouré pour la création de la Banque de commerce russo-française.

Les souscriptions sont reçues dès maintenant : en Russie, à la Banque Internationale de commerce de Saint-Pétersbourg; en France, au Crédit Français et à la maison Louis Dreyfus et Cie, à Paris; à la Banque Adam et Cie, à Boulogne-sur-Mer et Paris; au Crédit Nantais, à Nantes, et chez tous les banquiers et correspondants. Les versements doivent avoir lieu le 25 mai.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANÉE

Excursion en automobile dans les Alpines.

(Saint-Rémy, Les Baux, Montmajour.)

La Compagnie des chemins de P.-L.-M., a organisé un service d'auto-cars pour cette merveilleuse excursion dans une des belles parties de la Provence, que recommande l'intérêt exceptionnel de ses antiquités romaines et du moyen-âge.

Cette excursion, qui aura lieu tous les jours, du 31 mars au 31 mai 1912, emprunte l'itinéraire suivant :

Avignon (départ de la gare à 8 heures du matin), Tarascon, Arles, Les Baux, Saint-Rémy, Maillané, Avignon (retour à 6 h. 30 du soir).

Durée du trajet 10 h. 30, y compris le temps nécessaire pour le déjeuner et la visite des localités.

Le Gérant : GARDANNE

mp. spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.

Demandez à L'ŒUVRE

LES

TÈTES

DE

Briand	Lafferre
Brisson	Lépine
Caillaux	Meyer
Chaumié	Pelletan
Chautemps	Picquart
Chéron	Piou
Clemenceau	Ribot
Combes	Rothschild
Dubost	Ruau
Fallières	Viviani
Jaurès	

PAR

GUSTAVE TÉRY & URBAIN GOHIER

La Collection des DIX brochures à 25 centimes
est envoyée franco à domicile pour 2 francs

*Reliée, cette Collection peut former un beau
volume de 400 pages.*